



Albert Harlingue / Roger-Viollet

Visite de Louis XVI et de Marie-Antoinette, à l'abbé de L'Épée, dans l'école qu'il a fondée pour les sourds et muets.

De la langue des signes à la citoyenneté

L'abbé de L'Épée, en jetant les bases de la langue des signes française, qui a mené à la création de la première école pour les sourds, a ouvert à ces derniers la voie d'une reconnaissance en tant que sujets à part entière.

Lors d'une déambulation dans Paris, l'abbé Charles-Michel de L'Épée est intrigué par la conversation silencieuse, avec force gestes, entre deux jeunes filles. Il vient d'être confronté à un dialogue signé.

Le prêtre-avocat se découvre une nouvelle vocation : l'éducation des enfants sourds. Il accueille chez lui les deux sœurs, les observe et élabore ce qui deviendra l'une des langues des signes. L'abbé de L'Épée n'est en rien l'inventeur de ce type de communication déjà signalé par Platon dans *Le Cratyle* ou par Montaigne dans *Les Essais*. De plus, avant l'abbé, Jacob Rodrigue Pereire (1715-1780) s'était inspiré pour ses élèves sourds-muets de

diverses méthodes d'approche du handicap, dont celle de Juan de Pablo Bonet (1573-1633). Sur quoi, dès lors, repose l'originalité de l'abbé de L'Épée ? Ayant appris de ses élèves, il put démontrer leurs progrès jusque devant la cour de Louis XVI. C'est ainsi que s'ouvrit, après sa mort survenue en 1789, la première école publique et gratuite, l'Institution des sourds de naissance (aujourd'hui Institut Saint-Jacques, à Paris) créée par la Constituante (loi du 21 et 29 juillet 1791). L'Épée fut élevé par la même loi au rang des « citoyens ayant mérité de la patrie ». Ce texte consacrait la reconnaissance des sourds comme citoyens à part entière. Dès lors, ils pouvaient défendre leurs droits devant les tribunaux, faire valoir leurs intérêts légitimes : se marier librement, utiliser leur langue, s'associer. Aux XIX^e et XX^e siècles, l'interdiction d'enseigner en langue signée a marqué un recul des principes qui animaient l'abbé, jusqu'à l'adoption de la loi du 18 janvier 1991 garantissant le liberté de choisir une éducation en langue des signes, et celle du 11 février 2005 la reconnaissant comme une langue à part entière. *Christian Kazandjian*

Cette année-là

- Naissance de Rouget de Lisle, auteur en 1792 du « Chant de guerre pour l'armée du Rhin », devenu « La Marseillaise ».
- En Russie, un décret limite les droits des maîtres sur leurs serfs en matière de justice.
- Diderot entreprend l'écriture de *La Religieuse*.